



# 15

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex  
Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes  
Tel : 05 62 34 90 54 Fax : 05 62 34 91 06  
Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

**Chers collègues,**

**en pdf joint vous trouverez le texte officiel régissant les décharges d'enseignement pour les directeurs d'école.**

**pour les collègues des écoles de 3 classes et moins, il est clairement indiqué que vous devez bénéficier de 2 jours de décharge dans les 15 jours qui suivent la rentrée des élèves. Or, le SNUipp.FSU65 a soulevé ce point lors de la CAPD de vendredi 16 septembre, et l'IA a laissé entendre qu'il n'aurait pas la possibilité d'assurer ces 2 jours (rappel carte scolaire : -26,5 emplois pour notre département). Il a mis en balance les remplacements des maîtres absents.**

**Le SNUipp.FSU65 lui a donc demandé s'il avait décidé d'un arbitrage entre laisser dysfonctionner les classes ou pénaliser le fonctionnement et la direction de l'école. Il a répondu que c'était exactement ça, et qu'il avait choisi de faire fonctionner les classes.**

**Encore une fois, ce sont ceux qui ont le moins d'aide qui voient se réduire le peu dont ils bénéficiaient.**

**Le SNUipp.FSU va donc s'adresser à l'intersyndicale du premier degré des Hautes-Pyrénées pour envisager une action collective pour que le droit des collègues directeurs non déchargés soit respecté.**

**pour mémoire : le SNUipp.FSU revendique une décharge de direction pour toutes les écoles, une revalorisation de la fonction de directeur en matière de rémunération, du temps pour le travail en équipe, du temps pour adapter le fonctionnement de l'école à ses besoins réels (plus de maîtres que de classes), la reconnaissance du conseil des maîtres comme instance de décision de l'école, des emplois pérennes et statutaires pour assurer l'aide administrative.**

**cordialement**

**joëlle noguère**